

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 8 SEPTEMBRE 2020**

*En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.*

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, mardi le 8 septembre 2020 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.  
Absente : Diane Giguère.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-09-10084

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 3 et 31 août 2020**

20-09-10085

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 3 et 31 août 2020 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

20-09-10086

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 156 434.06 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-09-10087

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 1 014 915.86 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Adoption de conformité de différents règlements de municipalité ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- Début des cours d'automne en septembre ;

- Le Bilan du camp de jour est à venir ;
- L'activité du Gala de reconnaissance est reportée à l'an prochain ;

### **Concours Étoiles de Noël**

20-09-10088

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 150\$ pour l'émission de trois prix au hasard des participants, de 50\$ chaque, pour le concours Étoiles de Noël, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Course de Stand up paddle et surf ski**

20-09-10089

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité autorise la tenue de l'événement qui aura lieu le 10 et 11 octobre prochain, au Parc Riverain, avec la signature d'un protocole d'entente concernant le respect des consignes pour la pandémie, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 août 2020

#### **Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

##### Au PIIA :

1. 22 rue de l'Église pour le changement du revêtement extérieur et le remplacement d'une fenêtre;
2. 26 rue Ferland S pour l'agrandissement de la maison;
3. 2045 rue de la Vallée pour l'agrandissement de la maison;
4. 6041 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture;
5. 6130 boulevard Ste-Anne pour la modification de l'enseigne;
6. 6234 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture;
7. 6983, avenue Royale pour la réfection de la galerie, rampe et caisson et avant-toit de la porte principale;
8. 5 644 963 et 4 439 526, demande de lotissement pour la création de 5 lots
9. 6271 avenue Royale pour la réfection des galeries.

##### À la dérogation mineure

Pour réputer conforme la distance de 0,9 mètres entre l'agrandissement du bâtiment principal et le garage au 6070 avenue Royale, contrevent au règlement de zonage qui autorise une distance minimale de 2 mètres.

#### **Le CCU recommande de refuser la demande suivante :**

##### Au PIIA :

1. 6981, avenue Royale pour l'agrandissement de la maison;

##### À la dérogation mineure :

Pour permettre l'agrandissement de la maison au 6981 avenue Royale, créant une marge de recul avant de 4,62 mètres et une marge de recul avant secondaire de 3,81 mètres contrevenant au règlement de zonage qui permet une marge de recul avant et avant secondaire minimale de 6 mètres.

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

Pas eu de réunion

#### **9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

##### **Denis Fortin**

20-09-10090

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement extérieur et le remplacement d'une fenêtre au 22 rue de L'Église;  
 CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
 CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, que le conseil accepte la demande de Denis Fortin, pour le changement du revêtement extérieur et le remplacement d'une fenêtre au 22 rue de L'Église, au respect de la

recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Réjean Bafaro**

20-09-10091  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 26 rue Ferland S;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Réjean Bafaro, pour l'agrandissement de la maison au 26 rue Ferland S, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Yvan Morneau**

20-09-10092  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 2045 rue de la Vallée;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Yvan Morneau, pour l'agrandissement de la maison au 2045 rue de la Vallée, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Françoise Parise**

20-09-10093  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture au 6041 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Françoise Parise, pour le changement du revêtement de toiture, au 6041 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Kathleen Sylvain**

20-09-10094  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la modification de l'enseigne au 6130 boulevard Ste-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Kathleen Sylvain, pour la modification de l'enseigne au 6130 boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Pierre Allard**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture, au 6234 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

20-09-10095

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre Allard, pour le changement du revêtement de toiture, au 6234 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Micheline Mathieu**

20-09-10096

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la galerie, rampe et caisson et avant-toit de la porte principale au 6983 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Micheline Mathieu pour la réfection de la galerie, rampe et caisson et avant-toit de la porte principale au 6983 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Micheline Mathieu**

20-09-10097

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 6981 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil refuse la demande de Micheline Mathieu pour l'agrandissement de la maison au 6981 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Gilles Fortier**

20-09-10098

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de lotissement pour la création de 5 lots;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de lotissement de Gilles Fortier, pour la création de 5 lots, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Elisabeth Pelletier**

20-09-10099

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection des galeries au 6271 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 août 2020;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Elisabeth Pelletier, pour la réfection des galeries au 6271 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **10. Dérogations mineures**

### **Demande du 6981 avenue Royale**

CONSIDÉRANT QUE Micheline Mathieu, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement de la maison au 6981 avenue Royale, créant une marge de recul avant de 4,62 mètres et une marge de recul avant secondaire de 3,81 mètres contrevenant au règlement de zonage qui permet une marge de recul avant et avant secondaire minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2020;

20-09-10100

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil REFUSE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6981 avenue Royale visant à permettre l'agrandissement de la maison au 6981 avenue Royale, créant une marge de recul avant de 4,62 mètres et une marge de recul avant secondaire de 3,81 mètres contrevenant au règlement de zonage qui permet une marge de recul avant et avant secondaire minimale de 6 mètres, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### **Demande du 6070 avenue Royale**

CONSIDÉRANT QUE Angèle Lamontagne, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme la distance de 0,9 mètres entre l'agrandissement du bâtiment principal et le garage au 6070 avenue Royale, contrevent au règlement de zonage qui autorise une distance minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2020;

20-09-10101

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6070 avenue Royale visant à réputer conforme la distance de 0,9 mètres entre l'agrandissement du bâtiment principal et le garage au 6070 avenue Royale, contrevent au règlement de zonage qui autorise une distance minimale de 2 mètres, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## **11. Adoption du Projet de règlement de concordance # 20-674 « modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des constructions ayant une dérogation dans la zone inondable de grand courant et de modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin »**

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

20-09-10102

QUE le Projet de règlement, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter des constructions ayant une dérogation dans la zone inondable de grand courant et de modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin », soit adopté par le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 5 octobre 2020, à 19h15.

## **12. Acceptation finale des infrastructures sur la rue Dameg**

ATTENDU QUE M. Nick Tremblay, représentant de Deltec Construction Inc, promoteur du développement domiciliaire du prolongement de la rue Dameg ; ATTENDU le protocole signé avec ce dernier ;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures de la rue sont terminés ;

20-09-10103

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien accepte de façon finale les travaux municipaux du développement de Deltec Construction inc., soit sur la rue Tricentenaire et le prolongement de la rue Dameg, conditionnel à l'obtention de tous les documents nécessaires tels que spécifiés au protocole signé entre les parties, ainsi que la recommandation de l'ingénieur au dossier.

**13. Délai supplémentaire au protocole d'entente signé avec le Développement du Faubourg Fortier Inc**

20-09-10104 ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé entre la Municipalité de L'Ange-Gardien et Développement du Faubourg Fortier Inc le 3 novembre 2016; ATTENDU la résolution #18-09-9478 autorisant un délai supplémentaire pour le protocole d'entente signé ;  
ATTENDU une nouvelle demande formulée par Développement du Faubourg Fortier Inc pour obtenir un nouveau délai supplémentaire au protocole d'entente; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QU'UN délai supplémentaire de 18 mois, débutant à l'adoption de la présente résolution, est accordé pour la réalisation de la phase 1 du développement tel que prévu au protocole d'entente.

**14. Appel d'offres pour l'entretien d'hiver pour les trottoirs municipaux**

20-09-10105 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour l'entretien d'hiver pour les trottoirs municipaux, pour une période de deux années;

**15. Octroi de contrat pour la réfection des installations sanitaires du garage municipal / caserne incendie**

20-09-10106 ATTENDU l'appel d'offres sur invitation, auprès de quatre fournisseurs, pour des installations sanitaires du garage municipal / caserne incendie ;  
ATTENDU la réception d'une soumission et l'analyse de conformité de cette dernière ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Claude Gariépy et Fils pour des installations sanitaires du garage municipal / caserne incendie, selon la soumission présentée, pour un coût de 48 542.45 \$, taxes incluses, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**16. Appui au Projet Laurentia du Port de Québec**

20-09-10107 CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ange-Gardien fait partie de la MRC de la Côte-de-Beaupré et regroupe près de 4000 habitants ;  
CONSIDÉRANT que l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est importante et constitue une part de notre développement ;  
CONSIDÉRANT que certaines entreprises de notre territoire importent et exportent des biens conteneurisés;  
CONSIDÉRANT que le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent ;  
CONSIDÉRANT que ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transport ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, Laurentia ;  
QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

**17. Deuxième période de questions**

**18. Divers**

**1 Conférence annuelle du loisir municipal avec l'AQLM**

20-09-10108 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise Mme Christine Gariépy, responsable du service des loisirs à assister la conférence annuelle du loisir avec L'AQLM, pour un coût de 175\$ plus taxes, le tout par visioconférence, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2 Autorisation de dépense**

20-09-10109

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 1000 \$ plus taxes pour l'aménagement de diverses plates-bandes, et, de renouveler le contrat de M Pierre Verret pour 2021, pour l'entretien des fleurs et plates-bandes, pour un coût de 10 500\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**19. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-09-10110

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale